

***Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne***

Préavis municipal n° 66 (25)

Municipal responsable : J-D Tharin

Demande d'adoption d'un crédit pour la réparation de la boîte de transfert 4 roues motrices du véhicule de voirie Lindner Unitrac

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Suite au préavis no 73(15) du 6 novembre 2015, la commune de Champagne a acquis un véhicule de voirie avec grue, type Lindner Unitrac 102. Ce véhicule répond à nos attentes et la moyenne des coûts annuelle de maintenance est d'environ CHF 3'300.-.

Une importante panne s'est produite courant mai avec la casse de la boîte de transfert, laquelle est une composante essentielle dans les véhicules à 4 roues motrices. Elle répartit la puissance du moteur entre les roues avant et arrière, ce qui permet de maximiser la traction.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Echange de la boîte de transfert.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Boîte de transfert	CHF	9'750.00
Simmer sortie pont arrière	CHF	100.00
Huile « UTTO » et roulement	CHF	380.00
Main d'œuvre	CHF	2'600.00
Total HT	CHF	12'830.00
TVA 8,1 %	CHF	1'039.25

Total TTC	CHF	13'869.25
------------------	------------	------------------

Monsieur Jean-Daniel Tharin, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°66 (25),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer la réparation de la boîte de transfert du véhicule de voirie type Lindner Unitrac,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 13'869.25,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 5 ans, à raison de CHF 2'773.85 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28.08.2025.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin

la secrétaire :


L. Tor Hug

